


Le 14 janvier 2025

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le 20 janvier 2025 à 18 h 30** en Mairie.

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire
Xavier BECK

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Tableau des Déclarations d'Intention d'Aliéner présentées lors des Commissions d'Urbanisme de l'année 2024.

Approbation du procès-verbal du 15 novembre 2024.

Administration générale

- 1 - Programme Local de l'Habitat 2024 – 2029 : avis de la Commune sur l'arrêt du projet
- 2 - Rapport annuel du délégué Association Tennis Club de Cap d'Ail pour l'exploitation du tennis municipal de l'arrière-plage Marquet – exercice 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024
- 3 - Modification du règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) Les Lucioles

Personnel

- 4 - Mise en place de l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement pour la filière police municipale - Rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n°55/24 du 15 novembre 2024

Questions diverses